

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(14\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Rémy Paradis, 21 avril 1874](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Rémy Paradis, 21 avril 1874

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 avril 1874](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Paradis, Louis Rémy \(-1894\)](#)

Lieu de destinationLavaqueresse (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméSur le tracé du chemin d'intérêt communal n° 40 par la commune de Lavaqueresse : Godin informe Paradis que le préfet veut que la commune de Lavaqueresse doit voter un crédit de 3 540 F, et que la commission des chemins vicinaux de l'Aisne a repoussé sa décision à la session du mois d'août.

### Mots-clés

[Actualité](#), [Finances publiques](#)

Personnes citées

- [Conseil général de l'Aisne](#)
- [Crisenoy, Étienne Jules Gigault de \(1831-1901\)](#)

Lieux cités

- [Lavaqueresse \(Aisne\)](#)
- [Rue de Sommeville, Lavaqueresse \(Aisne\)](#)

- [Rue du Palentin, Lavaqueresse \(Aisne\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)

Collation2 p. (491r, 492v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise 21 Avril 74

Monsieur,

Le rapport que M. le  
Préfet a fait devant le conseil  
général, concernant le chemin  
d'intérêt commun N° 40, ne  
m'a pas paru permettre de  
soutenir la discussion en  
faveur du tracé par les rues du  
Calentin et de Soumerville, si  
la commune de Lavaqueresse  
n'élève les crédits votés à ce  
sujet à 3.540 francs.

La commission <sup>des chemins vicinaux</sup> a jugé à  
propos de reporter à la session  
du mois d'août prochain la  
décision définitive du conseil.

Quand j'aurai l'honneur

M. Paravis

de vous voir, je vous exposerai plus longuement les motifs sur lesquels M. le Préfet et la commission se sont fondés pour prétendre que la commune de Lavaqueresse doit voter la somme de 3,500 frs, ou qu'on doit exécuter le tracé par la plaine.

Il vous appartient donc d'apprécier ce que votre commune doit faire, si elle veut que le chemin passe par les rues du Palentis et de Sarminette.

Agriez je vous prie,  
Monsieur, mes sentiments  
dévoués.

Goussier